



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Recensements

Question écrite n° 553

Texte de la question

M. Jean-Pierre Foucher attire l'attention de M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, sur le fait que les questionnaires de recensement actuellement remplis par les citoyens français ne contiennent aucune rubrique concernant les enfants handicapés ou à problèmes. Or les renseignements fournis ont, entre autres, pour but d'évaluer les besoins en crèches, en écoles et en universités, mais aussi en établissements spécialisés et en structures d'accueil. La France, et particulièrement le département des Hauts-de-Seine, manque cruellement de ce type d'établissements. Il lui demande en conséquence quelles mesures il entend prendre afin que le recensement permette d'établir les besoins en ce domaine malgré l'absence d'une telle rubrique.

Texte de la réponse

Aucune rubrique concernant les enfants handicapés ou à problèmes ne figure sur les questionnaires du recensement de 1990. En effet, le recensement de population n'est pas un outil adapté pour étudier cette question : les handicaps sont malheureusement divers et il est nécessaire de poser de nombreuses questions pour cerner le handicap. L'enquête sur la santé et les soins médicaux de 1991-1992 permet nettement mieux qu'un recensement d'approcher ce problème : elle comporte au total vingt-deux questions destinées à cerner le handicap et à s'approcher des besoins. Le questionnaire du recensement, destiné à l'ensemble de la population, ne comporte que des questions simples et sans ambiguïté : sexe, âge, lieu de naissance, profession... L'INSEE étudie la mise au point d'une enquête portant sur les handicaps pour répondre aux diverses demandes formulées à ce sujet. Par ailleurs, le service des statistiques, des études et des systèmes d'information (SESI) du ministère des affaires sociales, de la santé et de la ville réalise différentes enquêtes auprès des handicapés dans les établissements spécialisés. Des résultats sont publiés dans « Chiffres repères sur les handicapés », « Chiffres et indicateurs départementaux » disponibles à la Documentation française.

Données clés

Auteur : [M. Foucher Jean-Pierre](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 553

Rubrique : Démographie

Ministère interrogé : intérieur et aménagement du territoire

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 mai 1993, page 1297

Réponse publiée le : 26 juillet 1993, page 2221